Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260306-DCM_2026_40V2-DE

Mairie d'Orgères 35230

Séance du Conseil Municipal du 06 mars 2026

CONVOCATION : 27 février 2026
Présents **:** Yannick COCHAUD, Solène CHEVALIER, Sylvie FASQUEL, Pierre-Yves SAGET, Christine TROCHU, Laurent BAUDE, Laurence HANRY, Thierry GUERRIAU, Marie-Andrée PELLAN, Fabrice MICHEL, Alain DECIMA, Jérôme CUSSONNEAU, Sylvie RITZENTHALER, Daniel RENAULT, Yves-Marie LALLICAN, Jean-François LE BOUGUENEC, Audrey MARQUIS, Erwan MOREAU, Sylvie DUHAMEL, Gwenaëlle EUDELINE, Etienne JEGOU,
Absents : Lydie GICQUEL DENIS.
Procurations : Gwenaëlle EUDELINE.

40. FINANCES – affectation des résultats – budget annexe les Ormes Blanches (Acte 7.1)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération n° 16-2026 en date du 06/02/2026 portant sur l'approbation du CFU du budget annexe les Ormes Blanches,
Vu l'avis de la commission AFRH en date du 26/02/2026,

Mme Audrey RIBERPREY, conseillère déléguée aux finances présente l'exposé suivant :

Pour les budgets annexes, le principe est le même que pour le budget principal, à savoir la couverture des besoins de financement de la section d'Investissement en priorité. Sur ce budget spécifique, le budget de stock, la différence réside dans le fait que les travaux ne sont pas imputés en section d'Investissement mais en Fonctionnement, car la nature même d'un budget de stock est la vente et donc d'épurer les stocks (les terrains en l'occurrence). Avant la rétrocession, des travaux complémentaires ont été sollicité par Rennes Métropole qui sont en cours (il reste le bornage). Il est envisagé une rétrocession pour l'été 2026 soit des dépenses encore a budgétisées (éclairage public, espaces verts…).

Considérant les besoins de financement en section d'Investissement,
Il est proposé d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 (35 506.91 €) comme suit :

- à la section de Fonctionnement au compte 002 en recettes de Fonctionnement pour un montant de : **8 130 €**
- à la section d'Investissement au compte 1068 en recettes pour un montant de : **27 376.91 €**

Pour information, le déficit de la section Investissement (44 813.19 €) est automatiquement reporté en dépenses d'Investissement au chapitre 001 – solde d'exécution section Investissement.

Ceci exposé,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260306-DCM_2026_40V2-DE

- **AFFECTE** le résultat 2025 de la section de Fonctionnement du budget annexe les ormes Blanches comme exposé ci-dessus.

.

Pour extrait certifié conforme,

